

**Modification du mode d'affectation des résultats, des modalités de souscription et de rachat et de la périodicité de l'abonnement des charges**

**AL AMANAH PRUDENCE FCP**

Fonds commun de placement de catégorie mixte  
Agrément du CMF n° 14-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira – Les Jardins du Lac-Lac II – 1053 Tunis

**1. Modification du mode d'affectation des résultats**

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH PRUDENCE FCP », informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 15 décembre 2015, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats dudit FCP qui devient un FCP de type capitalisation.

**Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2015.**

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1<sup>er</sup> avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du **31 décembre 2015**.

**2. Modification des modalités de souscription et de rachat**

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 15 décembre 2015, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts de « AL AMANAH PRUDENCE FCP ». Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront à une **valeur liquidative hebdomadaire connue** si elles interviennent le lundi, entre 9h et 14h30 en période de double séance (entre 9h et 11h30 en périodes de séance unique et de Ramadan) et à **une valeur liquidative inconnue** qui sera déterminée chaque lundi à 9h, si elles interviennent le lundi en dehors de la plage horaire précitée et durant le reste de la semaine.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 31 décembre 2015.**

**3. Modification de la périodicité de l'abonnement des charges**

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 15 décembre 2015, a décidé de modifier la périodicité de l'abonnement des charges supportées par le fonds de hebdomadaire à quotidienne.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 31 décembre 2015.**

Le prospectus de « AL AMANAH PRUDENCE FCP » mis à jour sous le numéro 08-589/A001 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Gestion et Finance « CGF », Intermédiaire en bourse, sise au 17 Rue de l'île de Malte – Immeuble Lira – Les Jardins du Lac – Lac II –1053 Tunis et de son réseau d'agences.